

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.
En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*rayez cette mention en cas de refus*).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).

Fait en double exemplaire, le :/...../.....

Signature

A :

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à formation@smb.chambagri.fr

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Vous êtes agriculteur : individuel en société

Quelle est votre production ?

Connaissez-vous déjà votre repreneur ? :

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....
.....

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



FORMATION

INSTALLATION TRANSMISSION
RELATIONS HUMAINES

J'anticipe ma
transmission et je prépare
ma retraite

14 & 21 mars 2024

A St Baldoph

Contact

Audrey TREVISIOL

04 57 08 70 11

formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 17/01/2024

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9
www.services.casmb.fr



PROGRAMME DES 2 JOURS DE FORMATION



Objectifs

- ◆ Repérer les facteurs de réussite d'une cessation sereine
- ◆ Etudier la transmission sous ses différents aspects
- ◆ Identifier les devenirs possibles de l'exploitation



Programme (version 2023)

1^{ère} journée

- ◆ Identifier les conditions de départ à la retraite
- ◆ Appréhender la cessation d'un point de vue humain

2^{ème} journée

- ◆ Se positionner en démarche de projet par rapport à son exploitation (construction d'un calendrier, connaissance des outils, identification des facteurs de réussite)
- ◆ S'approprier les différentes modalités de transmission, mesurer les incidences juridiques d'un départ en retraite
- ◆ Repérer les points de vigilance fiscale



Méthodes pédagogiques

- ◆ Echanges en groupes, apports



Modalités d'évaluation

- ◆ Les objectifs sont évalués tout au long de la formation par des questionnements oraux et des tours de table

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : 9 h 30– 17 h

Lieu : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

(pause-repas de 12h30 à 13h30)

40 rue du Terraillet - 73190 ST BALDOPH

Responsable de stage : Christine BARTHES, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Animateur du stage : Conseillère transmission Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Intervenants : Agnès LHUILLIER (CASMB), Jean-Paul FRELY (MSA), Marie FAUCHEUX BOUFFARD (FDSEA), Vincent BUSTOS (MG)

Public : Agriculteurs en réflexion sur la cessation et la prise de retraite

Pré-requis : Aucun

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.

A retourner accompagné du chèque de règlement de la formation (si besoin) à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph, à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

Je soussigné(e),

NOM Prénom

Né(e) le / / À

Adresse.....

Code Postal Commune

Tél.

Mail

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation | <input type="checkbox"/> Aide familial MSA | <input type="checkbox"/> Conjoint(e) collaborateur MSA |
| <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire | <input type="checkbox"/> Salarié(e) secteur agricole | <input type="checkbox"/> Salarié(e) autre secteur |
| <input type="checkbox"/> Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé | <input type="checkbox"/> Porteur de projet (PPP agréé) | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) : |

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

M'inscris à la formation intitulée : « J'anticipe ma transmission et je prépare ma retraite »

Durée : 2 jours

Responsable de stage : Christine BARTHES

Date du stage : 14 & 21 mars 2024

Lieu : Chambre d'agriculture - ST BALDOPH

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.



- **0 € si je suis ayant-droit Vivéa** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve que le contributeur soit à jour de ses cotisations MSA et qu'il dispose d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « autres publics » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique).

- **348 € pour les autres publics**

Prise en charge possible sous certaines conditions par votre OPCO sous réserve de demande préalable, du respect des délais liés aux financeurs et de l'acquittement de la facture.

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

.../....